Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NEODOL 91

Code du produit : V2729, V2746, V2766 Numéro d'enregistrement UE : 01-2119485382-34-0000

No.-CAS : 85711-26-8

Autres moyens d'identifica- : Alc

tion

: Alcohols, C9-11, Alcohols, C9-11 branched and linear

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Utilisé pour la fabrication des détergents.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

 Téléphone
 : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191

 Téléfax
 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

Autres informations : NEODOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Royal Dutch Shell plc.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

milieu aquatique, Catégorie 3 traîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dan- EUH066: L'exposition répétée peut provoquer des-

gers sèchement ou gerçures de la peau.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ : H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs mi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

nutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Nocif: Peut provoquer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

#### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)
Alcohols, C9-11-branched	85711-26-8	100
and linear	288-284-4	

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

icto

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions nor-

males d'utilisation.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Si les symptômes persistent, demander un avis médical.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze minutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir: transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Les possibles signes et symptômes d'irritation des voies respiratoires peuvent inclure une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, la toux et/ou difficulté à respirer.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025 9.1

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse résistant à l'alcool, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.1.1 Pour les non-secouristes:

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la rubrique 8 (sous-rubrique 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13 de cette Fiche de Données de Sécurité.

Rester au vent et hors des zones basses.

Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

6.1.2 Pour les secouristes:

En cas de fuite ou de déversement accidentel, éviter tout contact avec le produit. Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Pour des préconisations sur le choix d'un équipement de protection individuelle, se reporter à la rubrique 8 (sous- rubrique 8.2) de cette Fiche de Données de Sécurité. Pour des recommandations sur l'élimination de produit déversé accidentellement, voir la rubrique 13 de cette Fiche de Données de Sécurité.

Rester au vent et hors des zones basses.

Etre prêt pour un incendie ou une exposition éventuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres moyens de confinement appropriés.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Ventiler complètement la zone contaminée.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025 9.1

risques.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Risque d'échappement soudain de la pression

Transfert de Produit : Conserver les récipients fermés en absence d'utilisation. Ne

pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, déchar-

ger ou manipuler.

Mesures d'hygiène Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée pour les réservoirs de

grande capacité (100 m3 ou plus).

L'isolation (calorifugeage) minimisera la perte de chaleur dans

les zones où la température ambiante est basse.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Les réservoirs doivent être équipés de serpentins chauffants dans les lieux où les conditions ambiantes peuvent produire des températures de manutention inférieures au point de con-

gélation/d'écoulement du produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Acier inoxydable, Résines époxy, Polyes-

ter.

Matière non-appropriée: Aluminium, Cuivre, Alliages de

cuivre.

Consignes concernant les

récipients

: Les récipients, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. Ne pas découper, percer, broyer,

souder ou réaliser des opérations semblables sur ou à proxi-

mité de conteneurs.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Decanol, 1-	112-30-1	VME	10 ppm 66 mg/m3	CH SUVA
	Information su de lésions du		VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre
Decanol, 1-		VLE	10 ppm 66 mg/m3	CH SUVA
	Information su de lésions du		VME a été respectée, il n'y a	pas à craindre

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
alcools en C9-11			
Remarques:	ou variabl	stance est un hydrocarbure de composition cor e. Les méthodes conventionnelles utilisées por s PNEC ne conviennent pas, et il est impossib	ur calculer les con-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

seule concentration PNEC typique pour de telles substances.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

## Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

## Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Caoutchouc Butyle. Caoutchouc nitrile. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en PVC ou en caoutchouc du néoprène. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique. puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spéci-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

fiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide à 20 °C.

Couleur : incolore

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : -12 °C

Méthode: ASTM D97

Point de fusion/point de con-

gélation

-12 °C

Point/intervalle d'ébullition : 213 - 245 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : Donnée non disponible

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : 108 °C

Méthode: ASTM D93 (PMCC)

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 14 mPa.s (20 °C)

Méthode: ASTM D445

50 mPa.s (Non applicable ) Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique : 9 mm2/s (40 °C)

Méthode: ASTM D445

16 mm2/s (20 °C) Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,8 - 4,7

Pression de vapeur : < 5 Pa (25 °C)

Densité relative : 0,83 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité : 831 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 5,7

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Non répertorié

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Propriétés comburantes : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : Conductivité électrique : > 10 000 pS/m

Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un liquide., Ce produit n'est pas un accumulateur statique.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : 160 g/mol

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Stable à température et pression ambiantes normales.

Peut s'oxyder en présence de l'air.

#### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Cuivre

Alliages de cuivre. Agents oxydants forts.

Aluminium

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation, il ne devrait rien se produire.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

## **Composants:**

#### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Faible toxicité en cas d'inhalation.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Faible toxicité

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : Provoque une irritation cutanée.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

#### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : Légère irritation oculaire.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

## Composants:

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## Cancérogénicité

### **Composants:**

#### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
alcools en C9-11	Aucune classification relative à la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

## **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Effets sur la fertilité :

Remarques: Non toxique pour le développement., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

## **Composants:**

### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

## **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## Toxicité par aspiration

#### **Composants:**

#### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

## **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

## **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

## **Composants:**

#### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Toxicité pour les poissons : Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxique

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité pour les microorga-

nismes

: CE50 : > 10.000 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: NOEC/NOEL > 0.01 - <=0.1 mg/l

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## **Composants:**

#### Alcohols, C9-11-branched and linear:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## Composants:

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Bioaccumulation : Remarques: Bioaccumulation improbable en raison du métabolisme

et de l'excrétion.

## 12.4 Mobilité dans le sol

## **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol, faible

mobilité

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

## **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

#### **Composants:**

## Alcohols, C9-11-branched and linear:

Information écologique sup-

plémentaire

: Aucuns connus.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu. Les résidus peuvent présenter

un risque d'explosion.

Ne pas percer, découper ou souder les fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

CDNI Convention relative à : NST 8969 Produit chimique la gestion des déchets dans

la navigation

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : X Type de bateau : 2

Nom du produit : NEODOL 91 (contains Undecyl alcohol)

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Produit non soumis à autorisation

(Annexe XIV) selon le réglement REACh.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Ce produit ne contient pas de subs-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). tances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe B, (www.tankportal.ch)

Composés organiques vola: Contenu en composés organiques volatils (COV): 99,96 %

tils

## Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé

IECSC : Listé

ENCS : Listé

KECI : Listé

NZIoC : Listé

TSCA : Listé

TCSI : Listé

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour autres abréviations

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

# Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Applications en couches

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : Applications en couches

- consommateur

**Utilisations - Consommateur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- consommateur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000521	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
Part du tonnage régional utilis		
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 29,300		
		9,80E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

9.1 17.02.2025 800001012129

Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
	ronnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la soles rejets	urce) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par les sols.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	99
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	la sita
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	ic site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	99
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	99
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	10.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	on vuo de leur
	en vue de leur
élimination	4
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produi	t.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- EUSES utilisé.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### **Section 4.2 - Environnement**

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000523	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme produit intermédiaire (ne se rapporte pas aux Conditions strictement contrôlées). Comprend les opérations de recyclage/de valorisation, de transfert de matières, de stockage, d'échantillonnage, ainsi que les activités de laboratoire associées, et les opérations de maintenance ou de chargement (y compris dans les navires /barges, wagons/camions, et conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/de	u produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ı ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	ritants pour les yeux). Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamn	
	via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		ement
La substance est une UVCB	complexe	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisa		
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 163		163

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

9.1 17.02.2025 800001012129

Tannaga quatidian mavimal du aita (ka/iaur)	E40
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	543
Fréquence et durée d'utilisation	T
Rejet continu.	000
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	0,05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,007
avant application des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	<b>,</b> .
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déche	t.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

## Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

3000000525	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'	ITII ISATION ET
SECTION 2	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	u produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment	
	via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	
Part du tonnage régional utili		
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 41		41

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

9.1 17.02.2025 800001012129

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	137
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,75E-03
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	00
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) : Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000
(m3/jour):	10.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

cales et/ou nationales.

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

## Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

## Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

## Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

## Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanica	
30000000526		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Applications en couches- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3	
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	ITII ISATION ET	
020110112	MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement		
La substance est une UVCB	_a substance est une UVCB complexe		
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
1 =	iliada dana la région.	1	
Part du tonnage européen ut Quantités régionales d'utilisa			

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Fonnage annuel du site (tonnes/an):  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):	Part du tonnage régional utilisée localement:	
Fornage quotidien maximal du site (kg/jour):  Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau du nouce se procédés (rejet initial avant application des mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Facteur de mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Facteur de mesures lechniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Facteur de rejet vers une station d'épuration publique (%):  Facteur de rejet vers une station		F 20F 02
Réquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 300  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau deuce locale: 100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Fart des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Fart des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Fart des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Fart des rejets dans les oi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Fart des rejets dans les oi issus des procédés (rejet initial avant conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  Far raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Idanger pour l'environnement causé par eau de mer .  Fin cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99  Jour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Fin cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station 99  d'épuration publique) (%):  Capacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique mandre des mesures relatives au tra		
Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteur senvironnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  10  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Fart des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Fart des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Fart des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  Faisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de >= (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station des eux usées publique (%)  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique (publique) d'élimination des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (publique) d'épuration publique (publique) (publique) (publique) (publique) (publique)		0,017
Jours d'émission (jours/année):    Tacteur de dilution de l'eau douce locale:   Tacteur de dilution de l'eau de mer locale:   Tacteur de dilution opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement   Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):   Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):   Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant des estimations issues de procédés conventionnels.   Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets   Taisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels.   Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.    Taiger pour l'environnement causé par eau de mer .		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur les es estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Langer pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99  Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99  Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= e(%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination des de la substance des eaux usées via une station 99  Tépuration des eaux usées publique (%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique 99  Des des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station 99  Des des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station 99  Des des mesures relatives aux station d'épuration publique 99  Des des mesures relatives aux s		000
Facteur de dilution de l'eau douce locale:    10		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de seux usées sur site avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silmination		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Langer pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les rejet sdans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de yellour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site aboue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%).  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique (%).  Eapacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000  Eapacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000  Eapacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (s) et traitément externe et élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations l		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les os lissus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Langer pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milleu naturel)  Sour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination des les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 mis/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur salimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locale		
cation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau de mer.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  99  Jour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Wesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées publique (%):  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration publique mayioun;  Fronnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Janger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Equation publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives aux traitement externe des déchets en vue de leur derivations et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur delimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		0,03
avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. Conditions et mesures seation d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Conditions et mesures visant à éviter/limiter les rejets depuis le site carbone dit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'epuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des eaux usées publique (%)  Efficacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement compte des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur selimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur d'imination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		0,03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  In raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur Jes estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau de mer.  In cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  In cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales elimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Conditions et mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur saimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Idanger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Sour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur series un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur series et/ou nationales.		ource) pour éviter
des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site .  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Tépuration des eaux usées publique (%)  Capacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur simination  Traiternent externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	les rejets	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  99  10		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
danger pour l'environnement causé par eau de mer .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Fraiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Fraiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  99  100		miter les déverse-
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Sour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur édimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		T
Procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur édimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Traitement externe et elatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
mination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  (m3/jour): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		0
cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		99
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application  des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station  d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique  (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur  élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	·	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		le site
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	Conditions et mesures relatives aux stations d'énuration municina	les
d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets	,	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		99
d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		2 000
Fonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Fraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		CII VUC UE IEUI
cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		rlementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
	oulde du du flutionalos.	
	Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

cales et/ou nationales.

## SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

## Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

## Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

## Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

## Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieui
30000000529	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 15, PROC 19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	liquide		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
	La substance est une UVCB complexe		
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Occantitá a vá sia nalego dividilization (tanna a la má a)	T
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	
Part du tonnage régional utilisée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	0,16
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	0,53
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	lues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0,01
cation des mesures de gestion des risques):	,
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,01
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	ouros, pour ornor
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	2.000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	on vuc de leui
	alementations lo-
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scenario d'exposition - Tra	ivailleui
30000000531	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	•
Caractéristique du produit	<u></u>	
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/de	u produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents	Utiliser une protection des yeux adaptée.	
irritants pour les yeux).	Éviter tout contact direct du produit avec	les yeux, notamment
	via des mains contaminées.	
	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisa		
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	
Tonnage annuel du site (tonnes/an): 0,24		0,24
·	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,1
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	220
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	0
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	99
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	g.5.11011tation10 10
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Occitatio a exposition - 11a	Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000533			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1		
000000000000000000000000000000000000000	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	T	
Forme physique du produit	liquide	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oet	uvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (agents irritants pour les yeux).	Utiliser une protection des yeux adaptée. Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notamment via des mains contaminées. Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisa		
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision:

Fornage quotidien maximal du site (kg/jour):  Préquence et durée d'utilisation Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ceux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ceux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ceux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les ceux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de procédés (rejet initial avant application des rejets dans les originations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les aeux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées vur site.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales des mesures de gestion des risques sur site et hors site (sta		Teles
Rejet continu.  Rejet continus.  Reter de dilution de l'eau douce locale:  Recteur de dilution de l'eau douce locale:  Recteur de dilution de l'eau douce locale:  Recteur de dilution de l'eau de mer locale:  Reter de dilution de l'eau de mer locale:  Reter de dilution de l'eau de mer locale:  Reter des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les oil issus des procédés (rejet initial avant conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur les estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Ranger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Pour atteindre le niveau exigé d'élimination de ye (%):  Traiter les rejets dens l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de ye (%):  Traiter les eaux usées sur site es l'exis es	Tonnage annuel du site (tonnes/an):	
Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  100  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99 cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination des eaux usées publique (%)  Efficacité det raitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		0,36
Jours d'émission (jours/année):  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Fact des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets des les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets des les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets des les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets des des rejets des les ol issus des procédés (rejet initial avant des rejets des rejets des rejets des des rejets des les rejets des re	•	1
Facteur de dilution de l'eau douce locale:    Tacteur de dilution de l'eau de me locale:   Tacteur de dilution de l'eau de mer locale:   To de de de l'eau de mer locale:   To de l'eau de l'eau de mer locale:   To de l'eau de l'e		
Facteur de dilution de l'eau douce locale:   acteur de dilution de l'eau de mer locale:   100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le soi issus des procédés (rejet initial avant conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur Jes estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application  des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station  d'épuration publique) (%):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur serieure et de limination des déchets en tenant compte des réglementations l		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques): Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce . En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site. Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99 Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site aboue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%) Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Capacité de traitement prés		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appliation des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant publication des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (ma/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur épitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur épimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de crocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 99  cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de crocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration publique (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur silmination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		0
avant application des mesures de gestion des risques):  Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter es rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse- ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- mination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives aux traitement externe des déchets en vue de leur édimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Jour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination des eaux usées publique (%)  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur simination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		1
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Sour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales des mesures de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 (		
les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Janger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  Dour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site aboue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur étimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) per pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.		ource) pour éviter
des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (%)  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site la boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) per procéder à un traitement secondaire des eaux usées en milieu naturel) per procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales élimination des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou patrice des réglementations locales et/ou patrice et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou patrice et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou patrice et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou patrice et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou patrice des dechets		mitar las dávarsa-
danger pour l'environnement causé par eau douce .  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de orocéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		iliter les deverse-
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales élimination estimée de la substance des eaux usées via une station des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (2.000 (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (ma/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	,	
mination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station  d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	mination de (%):	
cour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site a boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		99
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo- cales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Conditions at masuras rolativos aux stations d'ánuration municipa	loc
d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		99
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		99
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		2 000
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	• , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Élimination  Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		en vue de leur
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.  Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	élimination	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réc	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets  Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	cales et/ou nationales.	, :
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations lo-	Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Cales evou nationales.	cales et/ou nationales.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### **Section 3.2 - Environnement**

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Scenario d'exposition - Tra	Vanical
30000001058	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Applications en couches - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC1, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC9b, PC9c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris transfert et préparation, enduction au pinceau, vaporisation manuelle et autres procédés) et nettoyage de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur	
Caractéristique du produit		
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Mesures générales appli-	Aucune mesure de gestion des risques n'est requise si la	
cables à toutes les catégo-	substance dans le mélange est en dessous du seuil de la	
ries de produits.	classification.	
Mesures générales (agents	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notam-	
irritants pour les yeux).	ment via des mains contaminées.	

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		nement	
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe		
Alcool			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:		
Quantités régionales d'utilisat			
Part du tonnage régional utilis	Part du tonnage régional utilisée localement:		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		0,16	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		0,53	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		300	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus	s des procédés (rejet initial avant appli-	0,01	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	0,01
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
danger pour l'environnement causé par eau de mer .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

30000001059	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage - consommateur
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 21 Catégories de produits: PC3, PC4, PC8 (excipient only), PC9a, PC24, PC35, Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'exposition générale des consommateurs en de- hors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus entant que lessive et nettoyant, aérosols, revêtements, dégi- vreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du consommateur
Caractéristique du produit	
Catégories de produits	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET
	MESURES DE GESTION DES RISQUES
Mesures générales appli-	Aucune mesure de gestion des risques n'est requise si la
cables à toutes les catégo-	substance dans le mélange est en dessous du seuil de la
ries de produits.	classification.
Mesures générales (agents	Éviter tout contact direct du produit avec les yeux, notam-
irritants pour les yeux).	ment via des mains contaminées.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Alcool		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		
Part du tonnage régional utilisée localement:		
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	0,069
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		0,19
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus cation des mesures de gestion	s des procédés (rejet initial avant appli- n des risques):	0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

#### **NEODOL 91**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 23.01.2025

9.1 17.02.2025 800001012129 Date d'impression 24.02.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	99
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
As a Pittern and as a second and a title and a second and	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Section 3.1 - Sante

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les risques d'irritation des yeux.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

#### Section 3.2 - Environnement

modèle- EUSES utilisé.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

#### Section 4.1 - Santé

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

## **NEODOL 91**

Date de dernière parution: 23.01.2025 Date d'impression 24.02.2025 Numéro de la FDS: Version Date de révision: